



Dossier du BHI S3/8157

LETTRE CIRCULAIRE 19/2011  
24 février 2011

## RESULTATS DE L'ATELIER SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU LOGICIEL ECDIS

Réf.: LC 89/2010 en date du 13 décembre 2010 – *Atelier sur les questions relatives au logiciel ECDIS*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La présente lettre donne un résumé des résultats de l'atelier sur les questions relatives au logiciel ECDIS annoncé dans la lettre circulaire en référence. L'atelier a été accueilli par le BHI à la suite d'une soumission présentée à la 88<sup>ème</sup> réunion du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC88) par le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, la Chambre internationale de la marine marchande (ICS) et la Fédération internationale des associations de capitaines de navire (IFSMA), laquelle portait à l'attention du Comité certaines anomalies de fonctionnement qui avaient été identifiées dans le cadre des ECDIS. Dans une réponse orale, le BHI a indiqué au MSC88 qu'il serait prêt à accueillir un atelier des parties prenantes concernées afin d'examiner les dispositions procédurales et organisationnelles qui pourraient aider à résoudre tout éventuel problème de ce type, dans le futur
2. Les problèmes identifiés jusqu'ici portent principalement sur des rapports faisant état que certains équipements ECDIS à la mer ne fonctionnent pas de façon optimale ou comme prévu du fait de défauts dans la nature des données ENC, ou de la mise en place du logiciel ECDIS, ou de la mise en place des normes de l'OHI en vigueur en ce qui concerne l'ECDIS, ou de plusieurs combinaisons de ces facteurs ou d'autres. La nature sous-jacente de ce type de questions avait été précédemment portée à l'attention des Etats membres de l'OHI, y compris au Comité WEND à Tokyo, en septembre 2008, à la 4<sup>ème</sup> CHIE à Monaco, en juin 2009 et plus récemment à la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) à Rostock en octobre 2010.
3. Le BHI a abrité l'atelier à Monaco, les 15 et 16 février 2011. Trente-sept représentants de premier plan des parties prenantes parmi lesquelles le Secrétariat de l'OMI, l'OHI et les Etats membres de l'OMI, les organisations intergouvernementales, les organisations internationales non gouvernementales, les fournisseurs de services en matière de données, les fabricants d'ECDIS et les autorités d'homologation. Le président et les vice-présidents de l'HSSC et du TSMAD participaient également à l'atelier.
4. Les participants ont signalé que bien que l'atelier ait pour objectif de résoudre certains problèmes, il ne fallait pas oublier que l'ECDIS était déjà installé et fonctionnait dans la plupart des cas comme prévu sur un grand nombre de navires, participant ainsi à l'amélioration de la sécurité de la vie humaine et à la protection de l'environnement marin.
5. Les différents problèmes connus ont été discutés et examinés du point de vue du navigateur, des fabricants d'équipements, des fournisseurs de services en matière de données, des administrations maritimes, des autorités d'homologation et des Services hydrographiques.

6. Au cours de l'atelier, les discussions ont porté sur quatre thèmes principaux :

- Besoin périodique de mise à jour en matière de logiciel, le cas échéant, dans les équipements ECDIS déjà installés sur les navires ;
- Amélioration de la prise de conscience du navigateur sur le besoin de mettre à jour le logiciel ECDIS ;
- Amélioration de la cohérence du codage des données dans les ENC ; et
- Besoin d'un mécanisme coordonné de compte-rendu, d'évaluation et de rétroaction concernant les questions de fonctionnement des équipements liés à l'ECDIS.

7. **Mise à jour du logiciel ECDIS.** Il a été clair au cours de l'atelier que les comités appropriés de l'OMI devaient clarifier la manière dont les équipements dépendant d'un logiciel tels que l'ECDIS devaient être traités. En particulier, une clarification est nécessaire en ce qui concerne la maintenance et la mise à jour du logiciel du système d'exploitation et du logiciel de présentation des données de manière à se conformer à tout changement dans les normes associées introduit après la date d'homologation et l'installation de l'équipement à bord des navires. Dans le cas des normes de l'OHI, ceci concerne les mises à jour de normes telles que S-52, S-57 et S-63.

8. L'atelier a été informé qu'afin d'aider à minimiser le fonctionnement irrégulier d'équipement dans les nouveaux systèmes ECDIS, tels que signalés dans l'article présenté au MSC88 par le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, et autres (document MSC 88/25/6), les groupes de travail techniques de l'OHI préparent actuellement des données d'essai additionnelles et des directives pour assister les fabricants d'équipement et les autorités d'homologation à identifier lesdits fonctionnements.

9. **Prise de conscience du navigateur sur l'impact que peut avoir l'utilisation de normes de l'OHI périmées.** Afin d'attirer de façon directe l'attention des navigateurs sur la nécessité de tenir à jour les systèmes dépendant d'un logiciel, l'atelier a approuvé l'idée que l'OHI élabore un test simple de validation pour l'utilisateur, qui, une fois chargé dans un ECDIS par le navigateur, afficherait l'image d'une carte fictive incorporant les éléments autorisés par la dernière révision des normes applicables de l'OHI. La visualisation ECDIS qui en découlerait pourrait alors être directement comparée avec un exemple papier, permettant ainsi au navigateur de vérifier que le logiciel ECDIS utilisé renvoie à la dernière version des normes appropriées de l'OHI et des autres normes applicables. Ce test attirerait l'attention sur les objets et les fonctionnalités qui soit ne sont pas affichés du tout soit ne sont pas affichés de façon optimale parce que les normes récentes n'ont pas été mises en œuvre dans le logiciel de base. Il est prévu qu'une proposition de nouveau point du programme de travail soit soumise au HSSC plus avant dans l'année en vue de l'élaboration d'un ensemble de données d'essai de ce type.

10. **Cohérence pour le codage des données ENC.** L'atelier a convenu qu'il était nécessaire d'améliorer la cohérence de la production des ENC de plusieurs Services hydrographiques en supprimant toute ambiguïté ou matière à interprétation dans les normes de l'OHI chaque fois que cela est possible et en encourageant les Services hydrographiques à adhérer aux principes WEND et aux spécifications de produit pour ENC. En ce qui concerne l'OHI, ceci s'applique aux questions telles que le chevauchement et la duplication des ENC, à l'utilisation incohérente de l'attribut SCAMIN, et aux variations dans les pratiques de codage pour certaines classes d'objet et valeurs d'attribut.

11. **Dispositifs de compte-rendu/de collecte/de rétroaction.** Finalement les participants à l'atelier ont noté que l'OHI a mis en place des mécanismes efficaces pour répondre à toute question technique en matière de cartographie, qui est sous son contrôle direct mais conviennent qu'il est nécessaire d'envisager la création de dispositif de compte-rendu/de collecte/de rétroaction ou d'un bureau central. Ceci permettrait que toutes les incohérences apparentes dans le fonctionnement des ECDIS ou dans les normes - particulièrement celles qui reposent sur des relations d'interdépendance, telles qu'entre les normes de l'OHI, les instruments de l'OMI et ceux de la CEI 61174, les spécifications d'essai pour les ECDIS, soient signalées, évaluées et par la suite traitées par les autorités compétentes. La manière dont ce mécanisme pourrait être créé ou les règles dans le cadre desquelles il pourrait fonctionner n'est pas clair. Au cours de l'atelier, un Etat membre s'est porté volontaire pour collaborer avec les parties prenantes pertinentes dans le domaine maritime et celui des ECDIS afin d'examiner cette question plus avant et de développer ensuite une proposition, pour considération ultérieure par l'OMI.

12. Un thème récurrent tout au long des discussions de l'atelier a été le rôle fondamental d'une formation appropriée pour faire en sorte que les navigateurs prennent conscience à la fois des avantages et des limites de l'ECDIS et, en particulier, de la manière de reconnaître et d'adapter ces limites à une bonne utilisation de l'ECDIS.

13. Le BHI a présenté un rapport succinct au nom de l'OHI sur les conclusions de l'atelier afin de respecter le délai de soumission pour le prochain comité de la sécurité maritime qui doit se tenir en mai 2011. Le rapport suit de près le texte de cette lettre circulaire.

14. Compte tenu du plus grand intérêt manifesté par l'OMI envers les aspects relatifs au fonctionnement de l'ECDIS, le Comité de direction est d'avis qu'assurer la solidité des normes pertinentes de l'OHI et fournir une grande disponibilité d'ENC consistantes, fiables et non-contradictaires devrait rester une des priorités importantes de l'Organisation. Le Comité de direction continuera à saisir toutes les occasions pour souligner devant l'OMI les initiatives positives prises par l'OHI en la matière.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Robert WARD  
Directeur